

DECISION N° 21-097 –SSP/VG

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE COMMUNALE AVEC L'ÉCOLE SAINT JOSEPH DE LA VILLE DE MORANGIS POUR DES SÉANCES DE NATATION DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.

La Maire de Chilly-Mazarin,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2125-1,

VU la délibération n° D202705-6 du 27 mai 2020 donnant à la Maire délégation pour les matières visées à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° D201412-3 du conseil municipal du 14 décembre 2020 fixant le tarif de la mise à disposition de la piscine communale pour une séance de natation scolaire au tarif de 105 €,

CONSIDÉRANT la demande de l'École Saint Joseph de la commune de Chilly-Mazarin d'utiliser la piscine communale pour la natation scolaire des élèves de Cours Préparatoire,

CONSIDÉRANT que les disponibilités de la piscine communale permettront d'accueillir, les mardis de 15h20 à 16h00, deux classes de CP à raison de 5 séances par classe, pour la période allant du 30 novembre 2021 au 15 février 2022,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE SIGNER une convention de mise à disposition du bassin de la piscine communale de Chilly-Mazarin avec l'École Saint Joseph, sise 14, rue du Général Leclerc - 91420 MORANGIS, afin de permettre aux élèves de deux classes de cours préparatoire de bénéficier de séances de natation scolaire durant l'année scolaire 2021-2022.

ARTICLE 2 : PRECISE que la convention est conclue pour une séance par semaine, à savoir les mardis de 15h20 à 16h00 pour la période allant du 30 novembre 2021 au 15 février 2022, soit 10 semaines.

ARTICLE 3 : DIT que la redevance de mise à disposition du bassin pour une séance de natation scolaire est de 105 € soit une somme totale de 1 050 € à la charge de l'École Saint Joseph.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Chilly-Mazarin, le 9 décembre 2021



**La Maire,
Rafika REZGUI**

